MISE EN LIGNE LE 02-06-2026

DEL-2026/007

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

Nombre de conseillers

Présents : 14
Votants : 14
En exercice : 15

L'an deux mille vingt six
Le mercredi 29 avril à 16 h 30
Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JAMMES, Président

Date de convocation du CCAS : jeudi 16 avril 2026

Objet :
Subvention 2026 Conseil départemental de l'Aude.

Présents : Michel JAMMES, Colette ANTON, Laure TONDON, Marie SAVARY, Marc PASTRE, Jean-Pierre LAUTIER, Viviane BASTOUL, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Claudine RIGAUD, Catherine MENA, Claudette PYBOT, Mansour ZOBERI

Absent : Marie-Pierre LE MORVAN

Monsieur Le Président rappelle que le vote du budget primitif de l'exercice 2026 du CCAS a donné lieu à l'inscription d'un crédit d'un montant de 500,00 € à l'article 65733 concernant le versement d'une subvention au Conseil Départemental de l'Aude pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Conformément au premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

L'Assemblée,

Ouï l'exposé de son Président,

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260429-DEL-2026-007-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2026

MISE EN LIGNE LE 02-06-2026

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de 500.00 € au Conseil Départemental de l'Aude pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Cette somme sera prélevée à l'article 65733 et versée au Conseil Départemental de l'Aude.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 07/05/2026
Et de la publication le 02/06/2026
Réception en Préfecture le 07/05/2026

Le Président,
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SIGEAN * (Aude) *

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président,
Michel JAMMES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SIGEAN * (Aude) *

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260429-DEL-2026-007-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2026